

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 17

Votants 17

**N° D003_2026 Renouvellement contrat
prévoyance**

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Marie-Françoise PAUTHIER.

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 janvier 2026

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (0) :

Votants (17)

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité pour la collectivité de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Vu les articles L827-1 et suivant du code général de la fonction publique

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

- **CHARGE** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie de la démarche pouvant être entreprises par plusieurs collectivités locales intéressées ;
 - **PRECISE** que cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants : Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation ;
 - **PRECISE** que la convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :
 - o Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027 ;
 - o Régime du contrat : capitalisation ;
 - **INFORME** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion et de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie ;

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



1^{ère} Adjointe au Maire

Marie-Françoise PAUTHIER

